

**DCM N° 25 /2023**

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de  
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de  
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

**MEMBRES PRESENTS** : MM. BIGNARDI Martine – CLEMENT Pierre-Benoît – COMBET-BLANC Françoise -  
CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie – LEMAIRE-LEVY Florence -  
PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

**MEMBRE ABSENT EXCUSÉ** : M. CLAPPIER Yves - procuration donnée à Mme CURCIO Véronique

Mme ROL Nelly a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCAION C.M. :

03/04/2023

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

07/04/2023

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

05/05/2023

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

05/05/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

\* EN EXERCICE : 14

\* PRESENTS : 13

\* VOTANTS : 14

.....

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION AVANT SUPPRESSION D'UN POSTE AIDE ATSEM, EN C.D.I. , POUR REGULARISATION CARRIERE PROFESSIONNELLE D'UN AGENT – CONFIRMATION APRES AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 26/01/2023.**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N°03/2023 en date du 12/01/2023 relative à la REGULARISATION DE LA CARRIERE PROFESSIONNELLE D'UN AGENT – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION AVANT SUPPRESSION D'UN POSTE AIDE ATSEM, EN C.D.I.

A la date du 12/01/2023, la réunion du COMITE SOCIAL TERRITORIAL n'étant pas encore passée, il convenait de confirmer cette décision ultérieurement par une autre délibération du Conseil Municipal, après la réception de l'avis du COMITE SOCIAL TERRITORIAL du 26 JANVIER 2023.



M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'avis du COMITE SOCIAL TERRITORIAL en date du 26/01/2023 relatif à :

- la création d'un emploi d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION, permanent, à temps non complet, annualisé, de 20H52 par semaine, (soit 20h87 en centièmes).
- la suppression de l'emploi d'AIDE DE L'ATSEM, permanent, en C.D.I., à temps non complet, de 17H30 par semaine (soit 17h50 en centièmes).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix POUR,**

**-CONFIRME la délibération du Conseil Municipal N°03/2023 du 12/01/2023 par**

-la création d'un emploi d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION, permanent, à temps non complet, annualisé, de 20H52 par semaine, (soit 20h87 en centièmes) **à compter du 01/05/2023.**

- la suppression de l'emploi d'AIDE DE L'ATSEM, permanent, en C.D.I., à temps non complet, de 17H30 par semaine (soit 17h50 en centièmes) à compter du 01/05/2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget primitif 2023.

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé ci-dessous à compter du 01/05/2023 .

Le tableau récapitulatif de tous les emplois de la COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES au 01 mai 2023 est le suivant :

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre heures et minutes)	STATUT AGENT
<b>FONCTIONNAIRES TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Secrétaire de Mairie -TC -	A	1	1	35 heures	titulaire
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe - TC -	C	2	2	35 heures	titulaire
Adjoint Administratif -TNC -	C	1	1	30 heures	titulaire

<b>FONCTIONNAIRES TITULAIRES FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe –TC	C	1	1	35 heures	titulaire
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe –TC	C	1	1	35 heures	titulaire
Adjoint Technique Territorial – TC –	C	2	2	35 heures	titulaire
Adjoint Technique Territorial - TNC –	C	1	1	26 heures	titulaire
<b>FONCTIONNAIRE FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint territorial d'Animation TNC	C	1	1	20 heures 52	stagiaire
<b>TOTAUX TITULAIRES</b>		10	10		
<b>AGENT CONTRACTUEL NON TITULAIRE FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
A.T.S.E.M. Principal de 2ème Classe –CDD- TC –	C	1	1	35 heures	Non titulaire C.D.D.
<b>TOTAUX NON TITULAIRES</b>		1	1		
<b>TOTAUX DES AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES</b>		11	11		

**FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus**

**POUR COPIE CONFORME,**

**ST-ETIENNE-DE-CUINES, le 05 mai 2023.**

**M. LAZZARO Dominique,**

**MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES**

